

Commission permanente du 22 septembre 2017

La Région Grand Est adopte une nouvelle signalisation routière

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2011, le périmètre de la région Grand Est nécessite de revoir sa signalisation administrative sur le réseau autoroutier et national. Ainsi, la Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 22 septembre 2017, placée sous la présidence de Philippe Richert, a-t-elle approuvé la mise en place de cette signalétique, identifiant la Région Grand Est mais aussi ses territoires.



17 panneaux de type E36B à fond bleu reprenant le logo du Grand Est, avec un listel et des inscriptions de couleur jaune, seront installés aux entrées de la région. Cette opération sera menée d'ici la fin de l'année, selon les cas, par la Région ou par les gestionnaires d'autoroutes.

Pour maintenir la signalisation touristique des anciens territoires, qui ne peuvent réglementairement plus être indiqués par des panneaux E36B, **la Région a souhaité installer une signalétique spécifique complémentaire**, signalant les anciens territoires régionaux sur des panneaux bruns avec écrits blancs (dits H11), avec, pour l'Alsace, une partie en langue régionale. Cela représente au total 26 nouveaux panneaux.

Cette possibilité fait actuellement l'objet d'échanges avec les Services de l'Etat. La forme des panneaux H11 n'est pour l'heure pas définitive, s'agissant notamment du libellé précis devant y figurer.

Sur tout le territoire national, ce type de panneau est à la charge des collectivités. Cela représente un investissement global de 150 000 € pour la Région Grand Est (panneaux E36B et H11).